

CAP'À42

L'INFO AGGLO POUR TOUS LES
ÉLUS DE ROISSY PAYS DE FRANCE

#2 Printemps 2022

Budget 2022

sous le signe de la solidarité.

Diversification économique,
une prise de conscience.

**Roissy
Pays de
France**

Communauté
d'agglomération



Pascal DOLL

Président de Roissy Pays de France
Maire d'Arnouville

« 2022, UN BUDGET
CONTRAIT
MAIS TOUJOURS
SOLIDAIRE. »



Mesdames et messieurs les élus du territoire, chers collègues,

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France a voté son budget 2022, à hauteur de 508 M d'€. Pour la première fois depuis sa création, l'intercommunalité a été dans l'obligation de relever de 0,64 point le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Comme de nombreuses collectivités, nous subissons toujours les conséquences de la crise sanitaire avec, entre autres, une baisse constante de la CVAE. Depuis 2020, nous accusons une perte de plus de 8M d'€. Si l'on ajoute à cela l'augmentation des contributions dues aux syndicats, le choix était cornélien si nous voulions maintenir la solidarité avec nos 42 communes. Et ce choix d'augmenter la fiscalité, nous l'avons fait et nous l'assumons au titre du soutien incondicional à notre territoire.

Ainsi, cette année, les investissements augmenteront de 26,5% par rapport à 2021. Cette évolution est due aux nouvelles inscriptions faites en lien avec le PPI, acté en mars. Ce plan pluriannuel d'investissement couvre la période 2022-2027. Durant ces cinq années, l'intercommunalité portera des projets auprès de toutes ses communes membres.

Depuis sa création en 2016, la situation financière de notre collectivité est saine et le recours à l'emprunt extrêmement limité. La Chambre régionale des comptes procède actuellement à un contrôle de nos activités. Compte tenu de la taille de notre collectivité et des six années passées depuis sa création, c'est un processus normal et attendu que ce contrôle de la CRC. Le fait de vérifier que l'argent public est utilisé de façon responsable n'a rien de choquant.

Un rapport intermédiaire sera rendu cet été, sur lequel nous fournirons des compléments d'information si besoin. Le rapport définitif nous sera remis en décembre prochain. Notre intercommunalité doit voir cela comme l'opportunité d'améliorer certaines pratiques, si tant est que cela soit nécessaire.

Bonne lecture.

UN BUDGET 2022 ENCORE ET TOUJOURS SOUS LE SIGNE DE LA SOLIDARITÉ

Le budget 2022 a été voté par les conseillers communautaires le 17 mars dernier, à hauteur de 508,7 M d'€. Encore marqué par la crise sanitaire, il connaît une hausse de 4% en fonctionnement. Les élus ont souhaité maintenir l'engagement de solidarité envers les communes au travers du pacte financier et fiscal adopté en septembre 2021 et de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements (2022-2027), qui prévoit la réalisation de projets portés par l'agglomération dans chacune des 42 communes membres.

Une augmentation fiscale inévitable

L'année 2022 est marquée par une forte baisse de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) à hauteur de 2,6 M€. Depuis 2020, en cumulé, la communauté d'agglomération a perdu 8,1 M€. Cette baisse est due au fort ralentissement de l'activité économique sur le territoire pendant la crise sanitaire.

L'autre fait marquant est l'augmentation des contributions allouées aux syndicats SIGIDURS et SIAH. Pour le SIGIDURS, on note une hausse de 4,8% en 2022, soit un montant de 37 M€ au lieu de 35,3 M€ en 2021, qui s'explique en partie par une forte augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Le SIAH, quant à lui, a mené une étude qui a permis d'identifier que d'importants travaux devaient être effectués sur les réseaux d'eaux pluviales dans le Val d'Oise. Pour accompagner ce projet, une hausse pérenne de 4 M€ par an est annoncée.

Jean-Louis MARSAC, vice-président en charge des finances, précise « Une augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti, de 0,64 point, va s'avérer nécessaire pour la première fois depuis la création la communauté d'agglomération. Je connais l'impopularité de ces mesures auprès des habitants et je mesure l'impact que cela peut avoir dans les communes, mais nous ne pouvions pas faire autrement. Cette hausse atteindra, en moyenne, 9€ pour un appartement et 17€ pour une maison individuelle. ».



Retrouvez la vidéo de présentation du budget sur roissypaysdefrance.fr
Et l'article dans le Focus du magazine À42-#6.

PPI : une programmation pour vos projets communaux

La hausse du budget d'investissement s'explique en partie par l'adoption, en mars 2022, pour la première fois dans l'histoire de Roissy Pays de France, du plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour cinq ans (2022-2027).

Le PPI fixe un cadre de financement sécurisé et structurant sur le long terme aux projets portés par la communauté d'agglomération et par vos communes. Les projets sont prévus dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Il est important de souligner que ce PPI a été coconstruit avec toutes les communes dans le cadre d'entretiens bilatéraux afin d'identifier les projets qui pouvaient y être inscrits.

Un budget 2022 solidaire

Le budget de l'agglomération se veut toujours plus solidaire avec ses 42 communes.

L'aide directe représente 21% du budget d'investissement (soit 18,5 M€) et la redistribution des recettes fiscales s'élève à 49,2% (soit 109,8 M€).

« C'est capital pour soutenir les communes qui ont besoin d'accompagnement financier pour la réalisation de projets, au service direct des habitants. » indique encore Jean-Louis Marsac.

Cela se traduit aussi par des aides directes aux habitants avec les créations de différents Pass'agglomération : Sport, Culture et Transports scolaires.

BUDGET 2022

Quelques projets de référence identifiés :

SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES

- Pacte financier et fiscal **10,3 M€**
- Opérations ANRU **3,7 M€**
- Équipements en liaison avec la construction de logements ou les communes en zone PEB **3 M€**
- Fonds de concours culture et patrimoine **1,5 M€**

SERVICES À LA POPULATION

- Construction de nouvelles médiathèques à Garges-lès-Gonesse et Sarcelles **1,5 M€**
- Construction d'un multi-accueil à Claye-Souilly **1,1 M€**
- Travaux dans le domaine de la GEMAPI **3,7 M€**
- Travaux dans les aires d'accueil des gens du voyage **1 M€**

PROJETS D'ENVERGURE

- Construction de la Station numixs (maison du numérique à Sarcelles) **7,3 M€**
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales en Seine-et-Marne **11,1 M€**
- Entretien de la voirie communautaire **10,5 M€**
- Réhabilitation de trois piscines **9 M€**
(Gonesse 6,9 M€, Le Mesnil-Amelot 1,6 M€ et Villeparisis 0,5 M€)

DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE : UNE NÉCESSAIRE PRISE DE CONSCIENCE

Avec la crise sanitaire, nous avons observé que notre territoire, très fortement tourné vers l'aérien, a été durement touché. Ce constat nous a poussés à engager une étude sur la diversification économique du territoire.

Nos réflexions s'articulent aux documents cadres qui définissent notre projet de territoire. Il s'agit du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), approuvé à la quasi-unanimité par les élus communautaires fin 2019, et du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), adopté au conseil de février dernier.

Par ailleurs, la Région Île-de-France lance la révision du SDRIF (Schéma directeur de la Région Île-de-France). Nous devons être extrêmement vigilants à ce que les spécificités du territoire de Roissy Pays de France (forte vocation économique aéroportuaire, fortes contraintes urbaines, sanctuarisation d'espaces agricoles, contraintes de construction de logements liées au PEB, besoins en transports...) y soient prises en compte et à ce que les objectifs visés soient cohérents avec la capacité de réalisation et la réalité du terrain.

Ces documents de planification stratégique ou de programmation, nous accompagneront et nous permettront d'accélérer le développement et les différentes transitions, qu'elles soient économiques, écologiques ou énergétiques.

Pour en savoir plus sur le SDRIF-Environnemental :
<https://www.iledefrance.fr/iledefrance2040>



EN ROUTE VERS UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Pour sortir de « l'hyperspécialisation » de l'aérien et réussir sa transition vers d'autres filières, le cabinet EY Consulting a été missionné pour accompagner Roissy Pays de France dans sa réflexion. Il a identifié plusieurs filières qui pourraient être consolidées et/ou développées sur notre territoire, en cohérence avec les projets portés par l'agglo. Il s'agit des filières agroalimentaire, énergies renouvelables, événementielle, industrie, numérique et transport / logistique.

Les nouvelles opportunités de développement autour du numérique et de l'agro-alimentaire feront l'objet d'une structuration en les adossant aux projets d'envergures tels que la Station numixt et Agoralim.

En l'absence de foncier disponible pour accueillir ou développer ces filières, et en cohérence avec les objectifs de limitation de la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols, il faudra optimiser l'utilisation des zones d'activités existantes, parfois en les réhabilitant. Un cabinet conseil a donc été mandaté pour étudier la faisabilité en se basant sur dix zones d'activités, représentant 712 hectares. Les travaux à y engager représentent des niveaux d'investissements lourds, pour lesquels il n'existe pas d'accompagnement de l'Union européenne, de l'État ou d'autres collectivités. Il s'agit donc de recenser, au sein de ces dix zones, les typologies d'activités existantes, les locaux vacants, les équipements structurants manquants, les travaux de voirie à engager, etc. À l'issue de cette étude, trois zones d'activités seront sélectionnées pour engager un processus de requalification. Elles serviront de modèle de référence, notamment en termes de financement de l'opération.

ZOOM SUR L'AGROALIMENTAIRE

L'agroalimentaire est l'une des pistes de diversification possible pour devenir un territoire agricole durable. La crise nous a convaincus de la nécessité d'améliorer nos habitudes de consommation, de soutenir les agriculteurs locaux et de contribuer à l'amélioration des circuits courts sur notre territoire.

Agoralim, projet d'extension du marché de Rungis s'inscrit totalement dans cette démarche. Il est porté par la Semmaris qui exploite notamment le site de Rungis. C'est l'un de piliers du Plan Val d'Oise présenté par l'ancien Premier ministre, Jean Castex, lors de sa venue à Gonesse le 7 mai 2021. La Semmaris lui a remis une note d'intention. Quatre sites y ont été identifiés, tous sur notre territoire : Bonneuil-en-France, Gonesse, Goussainville et Roissy-en-France. Ce projet reste en attente d'arbitrage par le gouvernement.

Avec Agoralim nous devrions couvrir toute la chaîne, de la production à la distribution. Cela signifie resserrer les liens avec les agriculteurs, optimiser et améliorer les transports et la logistique, développer les projets participatifs en s'inscrivant dans une dynamique tournée vers l'emploi, la formation et l'insertion. Ce projet est d'autant plus intéressant qu'il s'articule avec le PAT (Projet alimentaire territorial), qui vise à valoriser le patrimoine agricole, afin d'offrir à tous une alimentation de qualité.

Un guide « **Circuits courts** » est disponible dans les commerces et les mairies. Il recense les différents points de vente directe et les producteurs du territoire. Il existe également une carte interactive consultable le site internet de l'agglo.



Rendez-vous sur roissypaysdefrance.fr



ENSEMBLE, CONSTRUISONS LA TRAME VERTE ET BLEUE

En lien avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et son Plan climat air énergie territorial (PCAET), la communauté d'agglomération s'engage dans la définition de la trame verte et bleue. L'objectif de cette démarche est de concilier les enjeux locaux de développement et de qualité de vie avec la préservation de la biodiversité et des paysages. La finalité est donc de préserver et de valoriser des cœurs de nature mais aussi de les relier par des corridors écologiques qu'il convient de maintenir ou de créer. Les bureaux d'études Auddicé et TerrOiko ont été choisis pour piloter ce projet, qui sera mené en plusieurs phases.

Les élus locaux pourront participer à des ateliers de co-construction et des comités de pilotage à la fin de chaque phase de l'étude. Les services des communes sont associés aux réunions techniques.

Pour plus d'information, contactez :
Aurélié STOFFEL (chargée de projets aménagement) :
astoffel@roissypaysdefrance.fr

TRANSFERT DE 10 MÉDIATHÈQUES

La communauté d'agglomération a ouvert la possibilité aux communes qui le souhaitent de transférer leur médiathèque.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, ce sont neuf médiathèques et une ludothèque qui sont devenues intercommunales.

Cette intégration comprend notamment la participation aux actions culturelles, l'intégration au nouveau système informatique de gestion des médiathèques et le transfert du personnel à l'agglo, soit 20 agents.



Médiathèque intercommunale à Fosses © JY Lacôte



Retrouvez plus d'info sur le service des médiathèques dans le dossier du magazine A42#5 et sur le site mediatheques.roissypaysdefrance.fr

SOLIDARITÉ AVEC NOS COMMUNES ET NOS HABITANTS

AIDE SUITE AUX INONDATIONS

Après les importantes inondations survenues en juin et juillet 2021, Roissy Pays de France et la communauté de communes Plaines et Monts de France se sont engagées pour lancer une étude sur le risque d'inondation aux abords de la Beuvronne, rivière qui traverse plusieurs communes de Seine-et-Marne. Cette étude permettra de comprendre et de chercher des solutions pour éviter les dégâts liés au ruissellement et aussi aux débordements de la Beuvronne et de ses affluents.

Le montant a été estimé à 1,5 M€ HT. Pour financer cette étude, l'agglo a sollicité une subvention auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie, du Département de Seine-et-Marne et de la Région Île-de-France.

En parallèle, pour améliorer les écoulements des eaux usées, l'agglomération agit pour mettre en conformité le réseau d'assainissement des communes de Claye-Souilly, Mitry-Mory et Villeparisis.

#MONAGGLOMAIDE, DES AIDES DIRECTES AUX FAMILLES POUR NOS JEUNES HABITANTS

Roissy Pays de France reconduit les dispositifs **#monagglomaid**e pour la rentrée 2022-2023.

Menée tous les ans, cette opération concerne les transports scolaires, le sport et dès septembre 2022, la culture !

Pass'agglo Transports scolaires : l'agglo prend en charge une partie des frais de transports scolaires des jeunes collégiens, lycéens et étudiants résidant sur notre territoire. Le dossier de souscription est à déposer dans la mairie de résidence.

Pass'agglo Sport : cette aide de 50€, cumulable avec celle de l'État, s'adresse aux moins de 18 ans qui habitent une des 42 communes de l'agglo et inscrits dans un club du territoire. Il suffit de remplir un formulaire téléchargeable sur le site de Roissy Pays de France dès septembre.

Pass'agglo Culture : pour encourager l'accès des jeunes aux activités culturelles, une aide de 50€ est mise en place dès la rentrée de septembre 2022, pour les moins de 18 ans inscrits dans un établissement d'enseignement artistique du territoire. Là aussi, il faut que les jeunes habitent le territoire.



Centre de supervision © JY Lacôte

SCHÉMA DE MUTUALISATION

Adopté en décembre 2021, le schéma de mutualisation présente l'offre de services mutualisés proposés aux communes par l'agglomération, les principes de fonctionnement et l'intérêt à y adhérer.

Les avantages sont d'aboutir à une meilleure organisation, une rationalisation des dépenses, une optimisation des compétences humaines et, in fine, une meilleure gestion et un meilleur service rendu aux habitants.

LES SERVICES MUTUALISÉS PROPOSÉS SONT :

- Le droit des sols (22 communes adhérentes) ;
- La police intercommunale (17 communes adhérentes) (NB : la police intercommunale s'est dotée de nouveaux équipements en 2021 et prévoit de déménager en 2023 dans les anciens locaux du centre des finances publiques à Louvres. Elle aura ainsi une meilleure visibilité pour nos habitants.) ;
- Vidéoprotection (4 communes membres) ;
- Informatique (22 communes membres) ;
- Aide juridique (24 communes reçoivent la lettre d'information juridique et 20 communes bénéficient d'une permanence) ;
- Groupement de commandes (27 communes membres).

Nouveauté 2022 !

Les communes peuvent désormais partager et accéder à des **informations géographiques du territoire**, autrement dit SIG (Système d'Information Géographique).

Le SIG cartographie les données telles que le cadastre, les limites administratives, le mode d'occupation du sol, les adresses, les voies, les équipements, les réseaux.

S'INFORMER

AGENDA



2022

JUIN

23 : Conseil communautaire

28 : Conférence des maires et Bureau communautaire

SEPTEMBRE

15 : Conférence des maires et Bureau communautaire

22 : Conseil communautaire

OCTOBRE

13 : Conférence des maires et Bureau communautaire

20 : Conseil communautaire

NOVEMBRE

17 : Conférence des maires et Bureau communautaire

24 : Conseil communautaire (débat d'orientation budgétaire)

DÉCEMBRE

8 : Conférence des maires et Bureau communautaire

15 : Conseil communautaire (vote du budget)

SUIVEZ LES CONSEILS EN DIRECT SUR YOUTUBE

TOUTE L'ACTU

TENEZ-VOUS INFORMÉ SUR TOUTE L'ACTUALITÉ DE L'AGGLO :

« À QUARANTE-DEUX », le magazine de l'agglomération



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Retrouvez toute l'info sur le site internet



roissypaysdefrance.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : PASCAL DOLL
 DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : NICOLAS PAVIL
 DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION : CAROLINE GUÉRIN
 RÉDACTRICE EN CHEF : AUDREY PLUCHARD
 CONCEPTION ET RÉDACTION : CÉCILE SINSOULIEU
 IMPRIMERIE : ESTIMPRIM - 1 200 EX.
 CRÉDITS PHOTOS : CA ROISSY PAYS DE FRANCE, ADOBSTOCK, SAUF MENTIONS



Retrouvez plus d'info sur roissypaysdefrance.fr